

**COMMUNE DE DOURGNE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 7 avril 2025

N° 20250407DL29

Conseillers et Quorum

En exercice : 12

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Date d'envoi de la convocation : 25/03/2025

Date d'affichage : 25/03/2025

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt-cinq et le 7 avril à 18h30,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire.

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
Mmes BOURDIN Danielle, TERRAL Patricia, M. COLLOT Adrien, Adjoints.
Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNÉ Isabelle,
MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, Conseillers.

Excusés : MM. BARTOLO Thibaud, BEILLARD Adrien

Absent :

Secrétaire de séance : Mme Gisèle HERNANDEZ, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Quorum : Mme le Maire constate que le quorum est atteint.

La commune de Dourgne apporte son soutien financier aux associations pour les aider à pérenniser et à développer leurs activités, à mener des projets et mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, l'accès à un large public des actions proposées, leur contribution à l'animation du village, etc.

Madame le Maire fait part à l'assemblée des différentes demandes adressées à la commune :

- ❖ **L'Association AAPPMA (la Pêche) :** demande l'attribution d'une subvention pour l'école de pêche. 17 enfants sont concernés.
Nous vous proposons de leur attribuer une subvention de 55 € x 17, soit 935 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **ACCORDE** une subvention de 935 € à l'AAPPMA pour l'école de pêche

- ❖ **L'association des jeunes sapeurs-pompiers Montagne-Noire – Lauragais :** demande l'attribution d'une subvention pour la formation de jeunes sapeurs-pompiers et pour couvrir les dépenses de fonctionnement de la section.
Nous vous proposons de participer à hauteur de 100 € par jeune sapeur-pompier qui rejoindra le CIS (Centre d'Incendie et de Secours) de Dourgne.
2 jeunes sont concernés et rejoindront le CIS de Dourgne à l'issue de leur formation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **ACCORDE** une subvention de 200 € à l'association des jeunes sapeurs-pompiers Montagne-Noire – Lauragais

- ❖ **L'association Dourgne BD** : demande l'attribution d'une subvention de 3 000 € pour l'organisation du 4^{ème} festival de la BD en 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **ACCORDE** une subvention de 3 000 € à l'association Dourgne BD

- ❖ **La bibliothèque de l'Autan** : demande l'attribution d'une subvention pour maintenir un espace culturel, ouvert à tous. **Nous vous proposons de participer à hauteur de 400 €.**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

- **ACCORDE** une subvention de 400 € à la bibliothèque de l'Autan

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

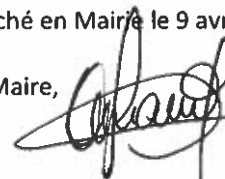
Le Secrétaire de séance,



Gisèle HERNANDEZ

Affiché en Mairie le 9 avril 2025

Le Maire,



Dominique COUGNAUD



Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>